



16ème législature

Question N° : 1913	De M. Frédéric Cabrolier (Rassemblement National - Tarn)	Question écrite
Ministère interrogé > Organisation territoriale et professions de santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Lutte contre la désertification médicale en milieu rural	Analyse > Lutte contre la désertification médicale en milieu rural.
Question publiée au JO le : 04/10/2022 Réponse publiée au JO le : 04/04/2023 page : 3161 Date de changement d'attribution : 28/02/2023		

Texte de la question

M. Frédéric Cabrolier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé sur la désertification médicale dans les communes rurales. À ce jour, plus de 5 millions de français sont sans médecin traitant, dont 620 000 porteurs de pathologies chroniques. Ce phénomène frappe en premier lieu les territoires ruraux, bien qu'aujourd'hui les villes ne soient pas épargnées. Au sein de sa circonscription, dans le Tarn, plusieurs communes ont construit des maisons de santé, à l'instar de Roquecourbe et se retrouvent aujourd'hui sans médecins faute de remplaçants à la suite de départs à la retraite. Cette situation est d'autant plus alarmante que les seuls médecins présents sur le territoire sont bien souvent âgés et que les collectivités territoriales malgré l'activisme des maires peinent à attirer de jeunes médecins. En effet, un médecin généraliste sur deux est âgé d'au moins 60 ans et les territoires comptent 40 % de nouveaux praticiens de moins qu'en 1970. Les départs à la retraite ont été multipliés par six en dix ans et les projections anticipent une hausse continue jusqu'en 2025. De surcroît, les besoins médicaux sont en hausse dans les zones rurales du fait du vieillissement de la population et de nombreux concitoyens se tournent par conséquent vers les services des urgences, ou pire encore, refusent à se soigner en raison de distances trop importantes. Selon une étude publiée par l'Association des maires ruraux de France en janvier 2021 « plus de 6 millions d'habitants vivent à plus de trente minutes d'un service d'urgence et 75 % d'entre eux en milieu rural ». Des mesures incitatives existent bel et bien pour lutter contre la désertification médicale en milieu rural, mais elles manquent cependant de visibilité et la lourdeur administrative pour pouvoir y prétendre est tellement importante qu'elle dissuade les médecins intéressés. Il souhaite savoir si le Gouvernement va renoncer à instaurer une année supplémentaire de médecine générale pour les étudiants pour plutôt inciter les praticiens en fin de carrière à accueillir lors de la dernière année un interne originaire du département, comme cela peut se faire notamment en Aveyron.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé et de la prévention a annoncé le 13 mars 2023 le lancement d'un plan d'actions pour les patients en affection de longue durée sans médecin traitant. Il s'agit de la plus grande opération d'aller-vers en dehors de la crise sanitaire. Tous les patients en affection de longue durée sans médecin traitant vont être prochainement informés que l'Assurance maladie initiera des démarches pour les accompagner dans leur recherche de médecin traitant. Cette action repose sur le volontariat. Elle nécessite l'accord du patient et l'accord du médecin. S'agissant de l'augmentation du nombre de stages ambulatoires, le nouveau cadre de formation à la maîtrise de



stage universitaire, simplifié, permet aux praticiens qui le souhaitent devenir maître de stage en suivant une formation unique. Le ministère a fixé un objectif d'augmentation de + 7,7 % du nombre de maîtres de stage d'ici à 2024, afin notamment d'accroître le nombre de stages ambulatoires réalisés en zones caractérisées par une offre de soins insuffisante. La sensibilisation des étudiants à l'exercice ambulatoire au cours de leur formation constitue un point essentiel afin d'y favoriser leur installation. A ce titre, le Gouvernement a allongé la durée de la formation de médecine générale avec la création d'une 4ème année au diplôme d'études spécialisées de médecine générale. Cette année supplémentaire vise notamment à pouvoir se familiariser avec l'exercice de proximité en ambulatoire et à prioriser des installations dans les territoires qui accueillent des stages. Du reste, les assouplissements récemment apportés à l'exercice mixte ville-hôpital permettent également à des médecins libéraux exerçant une autre partie de leur activité professionnelle à l'hôpital d'accueillir des étudiants en stage en leur faisant découvrir des modalités d'exercice diversifiées.